- 1 Cour pénale internationale
- 2 Chambre préliminaire II Salle d'audience n° 2
- 3 Situation en République d'Ouganda
- 4 Affaire Le Procureur c. Joseph Kony, Vincent Otti, Okot Odhiambo et Dominic
- 5 *Ongwen* n° ICC-02/04-01/05
- 6 Juge Ekaterina Trendafilova, en qualité de juge unique
- 7 Audience de première comparution
- 8 Lundi 26 janvier 2015
- 9 (L'audience publique est ouverte à 14 h 00)
- 10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
- 11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
- 12 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Bonjour à tous.
- 13 Je vous demanderais de vous asseoir, s'il vous plaît.
- 14 L'audience concernant l'audience de première comparution d'audience (phon.) est
- 15 ouverte.
- 16 Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue en salle d'audience aujourd'hui.
- 17 Monsieur Ongwen, bonjour. Et je vous souhaite la bienvenue à cette audience.
- 18 Je voudrais également présenter mes salutations au... à M^{me} le Procureur et à son
- 19 équipe, et au conseil de permanence de M. Ongwen également. Et également, je
- 20 souhaite la bienvenue à M. le Greffier et à son équipe.
- 21 Je voudrais également saluer les interprètes, les sténotypistes, le personnel de la
- 22 Cour dans les coulisses, qui nous offre des... le soutien informatique et audiovisuel,
- 23 de même que les agents de sécurité qui nous aident tous avec diligence dans notre
- 24 travail.
- 25 Et, enfin, je voudrais saluer les personnes présentes dans la galerie du public et qui
- 26 nous écoutent ce... cet après-midi et qui sont hors de la Cour.
- 27 Avant de commencer à aborder le sujet de l'audience de première comparution,
- 28 aujourd'hui, je voudrais vous rappeler que la Chambre a autorisé l'enregistrement

- 1 vidéo et la prise de photographies, et cela, pendant une minute et demie, et pas plus
- 2 que cela.
- 3 Par conséquent, je vais demander au greffier d'audience de faire entrer les
- 4 photographes et les caméramans, le cas échéant, en salle d'audience.
- 5 Je vous remercie.
- 6 (Les photographes sont introduits au prétoire)
- 7 Messieurs, vous avez une minute et demie pour accomplir votre tâche. Allez-y.
- 8 Vous pouvez vous retirer, à présent.
- 9 Merci.
- 10 (Les photographes sont reconduits hors du prétoire)
- 11 À ce stade, je voudrais demander aux parties et au Greffier de bien vouloir se
- 12 présenter. Nous allons commencer comme d'habitude devant... comme c'est
- 13 l'habitude devant la... la Cour pénale internationale, je vais demander au... au
- 14 Procureur de bien vouloir se présenter ainsi que les membres de son équipe.
- 15 M^{me} BENSOUDA (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.
- 16 Madame le Président, le Bureau du Procureur est représenté cet après-midi par
- 17 M. James Stewart, Procureur adjoint, Ben Gumpert, qui est le premier substitut du
- 18 Procureur, Phakiso Mochochoko, Directeur de la... de la Division de la
- 19 complémentarité et de la juridiction, Dianne Luping, qui est le substitut de... du
- 20 Procureur, Pubudu Sachithanadan, substitut du Procureur, Komlan Shodi (phon.),
- 21 conseiller en matière de coopération internationale, et Douglas Grieve, qui est le
- 22 chargé de dossier par intérim.
- 23 Je vous remercie.
- 24 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous remercie, M^{me} le
- 25 Procureur.
- 26 Je me tourne vraiment vers... à présent, vers le conseil de permanence de
- 27 M. Ongwen. Je vous demande de vous présenter. Je ne sais pas s'il y a des membres
- de votre équipe qui vous accompagnent.

- ICC-02/04-01/05
- 1 Me CISSÉ (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.
- 2 Je vais m'exprimer en anglais afin de faciliter une... une interprétation directe en
- 3 acholi pour M. Dominic Ongwen.
- 4 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation): Merci.
- Me CISSÉ (interprétation): Je suis Me Hélène Cissé du Barreau du Sénégal 5
- depuis 1982. Je suis également un conseil qui figure sur la liste de la CPI et qui 6
- 7 pratique dans certaines affaires sous la... relevant de la compétence de la Cour,
- 8 depuis 2009.
- 9 Et je me tiens présente ce matin, aujourd'hui, pour la... assurer la Défense de
- 10 M. Dominic Ongwen en ma capacité de conseil de permanence. Et c'est un honneur
- 11 pour moi d'être là.
- 12 Je vous remercie.
- 13 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous remercie,
- 14 Madame Cissé... Maître Cissé.
- 15 Maintenant, Monsieur le Greffier, vous avez la parole.
- 16 M. von HEBEL (interprétation) : Je vous remercie, Madame le... le Président.
- 17 Je suis Herman von Hebel, Greffier. Je suis accompagné du Directeur du service de
- 18 la Cour, M. Marc Dubuisson.
- 19 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous remercie.
- 20 Maintenant, je vais me présenter ainsi que les... le personnel d'appui en l'affaire.
- 21 Je suite, donc, le juge Ekaterina Trendafilova, je suis le juge Président dans la
- 22 Chambre préliminaire II et je suis le juge qui a été... le juge unique qui a été nommé
- 23 conformément à une décision en date du 21 janvier 2015.
- 24 Je vais exercer toutes les fonctions de la Chambre préliminaire II, à l'exception des...
- 25 des... des responsabilités et des obligations qui doivent être prises à la
- 26 décision de l'intégralité de la Chambre, et cela est prévu à l'article 57-2-a du Statut de
- 27 Rome.
- Les deux autres membres de la chambre préliminaire II sont le juge Cuno Tarfusser 28

- 1 et le juge Christine Van den Wyngaert qui ne sont pas présents en audience
- 2 aujourd'hui.
- 3 À ma gauche, il y a le conseiller juridique principal de la Division préliminaire,
- 4 M. Gilbert Bitti et le juriste Mohamed El Zeidy. Encore plus loin, il y a le juriste Eleni
- Chaitidou et le juriste adjoint de première classe Niccolo Pons. Et également, dans la 5
- salle, il y a Manos (phon.) Hennies et Laura Similowski, qui sont les stages... les 6
- 7 stagiaires de la Division préliminaire.
- 8 Maintenant, je me tourne vers le suspect, M. Ongwen.
- 9 Monsieur Ongwen, je vous demanderais, s'il vous plaît, de bien vouloir vous lever et
- 10 de décliner votre identité devant la Cour. Et, en particulier, je vous invite à nous dire
- 11 comment vous vous appelez ; déclinez votre identité complète, votre date et lieu de
- 12 naissance et, enfin, la profession que vous exercez actuellement.
- 13 Je vais vous demander de vous exprimer lentement pour permettre l'interprétation
- 14 de vos propos.
- 15 Je vous demanderais d'allumer votre micro avant de prendre la parole.
- 16 Vous avez la parole, Monsieur Ongwen. Comment vous appelez-vous? Quelle est
- 17 votre date et lieu de naissance ? Et quelle est votre profession actuelle ?
- 18 M. ONGWEN (interprétation) : Je voudrais remercier le ciel d'avoir créé toutes les
- 19 personnes qui existent sur cette terre.
- 20 Je m'appelle Dominic Ongwen Weiwei (phon.). Je suis de nationalité ougandaise, de
- 21 l'Ouganda du Nord. Je suis originaire de Gulu au nord de l'Ouganda, dans le... dans
- 22 le district de Amuru, dans le comté de Kilak (phon.). C'est une petite... une petite
- 23 localité qui s'appelle Tchorom (phon).
- 24 Je suis né en 1975. J'ai été enlevé en 1988. On m'a emmené dans la brousse quand
- 25 j'avais 14 ans. Et jusqu'à présent... Et je suis maintenant devant vous. Je suis présent
- 26 à la CPI. Et je voudrais vraiment vous remercier de pouvoir vous rencontrer, de
- 27 pouvoir vous rencontrer, à ce stade.
- Depuis mon arrivée, on m'a infirmé (phon.) qu'on m'a transféré à la CPI en raison des 28

- 1 crimes.
- 2 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Monsieur Ongwen, ma
- 3 question se limite à ce que vous venez de dire à la Chambre. Maintenant, je voudrais
- 4 que vous nous disiez quelle est votre profession actuelle.
- 5 M. ONGWEN (interprétation) : Actuellement, je suis sans emploi, et c'est tout.
- 6 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Et quelle information
- 7 d'autre pouvez-vous transmettre à la Cour ?
- 8 M. ONGWEN (interprétation) : Avant mon arrivée à la Cour, j'étais soldat au sein de
- 9 l'Armée de libération du Seigneur.
- 10 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Merci.
- 11 À ce stade, je voudrais parler... aborder la question de votre compétence
- 12 linguistique, Monsieur Ongwen.
- 13 La Chambre a déjà reçu un rapport du... du Greffe, vendredi dernier, indiquant vos
- 14 compétences linguistiques. Quoi qu'il en soit, dans le cadre de cette comparution
- 15 initiale, il faudrait que je... j'entende personnellement de vous, Monsieur Ongwen,
- que vous me confirmiez si vous comprenez et parlez parfaitement l'une ou l'autre
- des deux langues de travail de la Cour, le français ou l'anglais, ou si vous parlez
- d'autres langues, et quelle est cette langue ou quelles sont ces langues ?
- 19 Quand bien même nous avons déjà entendu vos réponses grâce à l'interprétation qui
- 20 a été faite, mais il faudrait que j'entende directement de votre bouche quelle langue
- 21 vous comprenez et parlez parfaitement.
- 22 Monsieur Ongwen, je vous demanderais de pouvoir... de bien répondre à cette
- 23 question.
- 24 M. ONGWEN (interprétation) : La... La langue que je parle parfaitement, c'est le Luo
- et l'Acholi.
- 26 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Vous pouvez vous
- 27 rasseoir.
- 28 Encore une fois, sur la base du rapport que nous a remis le... le... le... le... le Greffe

- 1 vendredi dernier, nous avons été informés que vous avez bénéficié des services d'un
- 2 interprète en... de langue acholi qui, de toute évidence, est en train de vous... de
- 3 nous aider aujourd'hui dans le cadre de cette audience.
- 4 Je voudrais remercier le Greffe d'avoir pris de telles dispositions, étant donné que ces
- 5 dispositions sont importantes et constituent un... le respect un... d'un des droits
- 6 fondamentaux qui sont à la disposition de M. Ongwen, conformément à
- 7 l'article 67-1-a et qui sont conformes aux... aux normes du droit... aux normes des
- 8 droits de l'homme. Et je suis vraiment convaincue que le droit de la... du suspect
- 9 est... est... est préservé. Le seul point que je voudrais « faire », c'est que ces
- 10 accords linguistiques devraient être maintenus pour toute la durée de la procédure
- 11 devant la Cour, de telle sorte que les... de telle sorte à pouvoir satisfaire les
- 12 exigences de l'équité (phon.).
- 13 Après avoir abordé les questions liminaires, je voudrais très brièvement expliquer la
- 14 nature et l'objectif de l'audience de première comparution qui vise à être une séance
- d'information pour M. Ongwen et pour toute personne qui est présente, aujourd'hui,
- à l'intérieur et à l'extérieur du prétoire ; mettre en lumière la nature et l'objectif de
- 17 cette... de cette audience, afin de pouvoir satisfaire un autre objectif qui vise à
- donner des instructions aux parties pour qu'elles respectent strictement le... le sujet
- 19 de... de cette audience de première comparution et de ne pas aborder des sujets qui
- 20 lui sont complètement étrangers.
- 21 J'ai une question aux interprètes : est-ce que je parle suffisamment lentement pour
- 22 pouvoir leur permettre de travailler ?
- 23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Oui, c'est le cas, Madame le Président.
- 24 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je m'adresse tout
- 25 particulièrement à M. Ongwen qui ne connaît pas les... les... les... la procédure qui
- 26 est établie conformément au Statut de Rome.
- 27 Je voudrais souligner que l'audience de première confirmation... de première
- 28 comparution n'est pas un procès ni une audience de confirmation de... de charges.

- 1 Aucun élément de preuve ne sera présenté ni recueilli, de même qu'aucune question
- 2 relevant de l'innocence ou de... de la culpabilité ne sera ni soulevée ni tranchée.
- 3 L'objectif et la nature de cette audience est gouverné par deux dispositions
- 4 statutaires, notamment l'article 61 du Statut de Rome et la règle 121-1 du Règlement
- 5 de procédure et de preuve, qui déterminent le... l'envergure limitée de cette audience
- 6 de première comparution.
- 7 Aujourd'hui, la... la Chambre doit être convaincue, premièrement, que vous,
- 8 Monsieur Ongwen, vous avez été informé des crimes qui ont été retenus contre
- 9 vous... et qui...
- 10 Deuxièmement, deuxièmement que vous avez été également informé des droits au
- 11 titre... de vos droits au titre du... des documents statutaires de la Cour pénale
- 12 internationale.
- 13 Et enfin que la... la Chambre préliminaire doit fixer une date où elle a l'intention de
- 14 tenir l'audience de confirmation des charges suite à laquelle la Chambre préliminaire
- dans sa... en Plénière va soit confirmer soit rejeter les charges soulevées contre vous
- 16 en l'affaire entendue devant la Chambre préliminaire II.
- 17 Par conséquent, je vais commencer avec les trois questions que j'ai mentionnées et
- 18 qui constituent le... l'objet... l'ordre du jour de ces deux premières... première
- 19 comparution initiale.
- 20 Tout d'abord, faudrait savoir si M. Ongwen est au courant des charges qui sont
- 21 retenues contre lui.
- 22 À ce stade, je vais demander au greffier d'audience de donner lecture des chefs
- 23 d'accusation tel que cela figure dans la version publique expurgée du mandat d'arrêt
- contre M. Ongwen qui a été émis le 8 juillet 2005.
- 25 M. LE GREFFIER (interprétation) : Je vous remercie, Madame le Président.
- 26 Conformément à la version publique expurgée du mandat d'arrêt enregistré sous la
- 27 cote ICC-02/04-01/05-57, en date du 8 juillet 2005, la Chambre préliminaire II a conclu
- 28 qu'il y avait des motifs raisonnables de croire que M. Dominic Ongwen,

- 1 conjointement avec d'autres personnes dont l'arrestation est demandée par le
- 2 Procureur, a ordonné la commission des crimes relevant de la compétence de la
- 3 Cour, à savoir les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, et tout
- 4 particulièrement ceux qui sont décrits sous les chefs d'accusation suivants :
- 5 Chef 1 : En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission d'un crime contre l'humanité
- 6 qui a effectivement été perpétré, à savoir le meurtre de civils habitant dans un camp
- 7 de déplacés en Ouganda, conformément aux articles 7-1-a, et 25-3-b du Statut.
- 8 Chef 2 : En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission d'un crime contre l'humanité
- 9 qui a effectivement été perpétré, à savoir la réduction en esclavage de civils habitant
- dans un camp de déplacés en Ouganda, conformément aux articles 7-1-c et 25-3-b du
- 11 Statut.
- 12 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous demanderais de
- 13 ralentir, c'est une demande qui vient des interprètes.
- 14 M. LE GREFFIER (interprétation) : Je vais répéter le... le chef 3 :
- 15 En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission de crimes contre l'humanité qui ont
- 16 effectivement été perpétrés, à savoir les actes inhumains consistant à infliger des
- 17 blessures graves, et de grandes souffrances à des civils habitant dans un camp de
- déplacés en Ouganda, conformément aux articles 7-1-k, et 25-3-b du Statut.
- 19 Chef 4 : En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission d'un crime de guerre qui a
- 20 été effectivement perpétré, à savoir le meurtre de civils habitant un camp de
- 21 déplacés en Ouganda, conformément aux articles 8-2-c-i, et 25-3-b du Statut.
- 22 Chef 5 : En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission de crimes de guerre qui ont
- 23 effectivement été perpétrés, à savoir les traitements cruels infligés à des civils
- 24 habitant dans un camp de déplacés en Ouganda, conformément aux articles 8-2-c-i,
- et 25-3-b du Statut.
- 26 Chef 6: En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission d'un crime de guerre qui a
- 27 été effectivement perpétré, à savoir le fait de diriger intentionnellement des attaques
- 28 contre la population civile d'un camp de déplacés et contre des personnes civiles qui

- 1 ne participaient (phon.) pas directement aux hostilités en Ouganda, conformément
- 2 aux articles 8-2-e-i, et 25-3-b du Statut.
- 3 Et enfin, chef 7 : En 2004, M. Ongwen a ordonné la commission d'un crime de guerre
- 4 qui a effectivement été perpétré, à savoir le pillage d'un camp de déplacés en
- 5 Ouganda, conformément aux articles 8-2-e-v et 25-3-b du Statut.
- 6 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous remercie.
- 7 Vous pouvez vous asseoir Monsieur le greffier d'audience.
- 8 Avant de poursuivre, je voudrais préciser à l'endroit de M. Ongwen et à l'endroit de
- 9 son conseil de permanence que les... la lecture des chefs d'accusation sont ceux qui
- 10 figurent dans le... la mandat d'arrêt qui a été remis à M. Ongwen et à son conseil de
- 11 la Défense et... et... sous le... les count (phon.) 27, 28, 29, 30, 31, 32 et 33 ; donc c'est
- 12 l'ordre selon la... le... lequel les chefs d'accusation ont été présentés par le Procureur
- 13 à la Chambre préliminaire pour qu'elle émette un mandat d'arrêt.
- 14 Après ces explications (inaudible) concernant, je voudrais maintenant demander à
- 15 M. Ongwen s'il a été informé des crimes retenus contre lui, tels qu'ils ont été
- 16 énumérés dans le mandat d'arrêt, qui, selon le Procureur... selon le... le... le
- 17 Procureur qu'il aurait commis.
- 18 Mais avant cela, je vais toujours rappeler des informations qui sont disponibles à la
- 19 Chambre à ce titre, et sur cette base j'aimerais avoir une réponse de votre part.
- 20 Encore une fois, je vais faire référence au rapport très utile qui a été préparé par
- 21 M. le Greffier et son équipe et qui date de vendredi dernier ; rapport selon lequel
- 22 M. Ongwen a... a été notifié... a eu la notification du mandat d'arrêt en deux langues :
- 23 en Acholi et en Anglais.
- 24 Et que M. Ongwen, vous avez eu suffisamment de temps pour vous familiariser avec
- 25 la teneur de ce mandat d'arrêt dans le cadre limité de l'audience d'aujourd'hui.
- 26 En outre, le Greffe, encore une fois, a nommé Madame... Me Hélène Cissé comme
- 27 conseil de la Défense qui a pour tâche de vous aider, d'aider M. Ongwen, avant et
- 28 dans le cadre de cette audience de première comparution, ce qui veut dire qu'elle a

- 1 dû vous donner des explications concernant les chefs d'accusation qui sont
- 2 mentionnés dans le mandat d'arrêt qui a été émis contre M. Ongwen.
- 3 Bien sûr, dans... tout ça... aux fins de la présente audience.
- 4 Après avoir fourni toutes ces informations à la Défense et à M. Ongwen, lui-même,
- 5 les informations qui sont, donc, disponibles à la Chambre, je vais quand même
- 6 demander à M. Ongwen de prendre la parole afin qu'il nous dise personnellement,
- 7 dans le cadre de cette première... de cette audience de première comparution, qu'il
- 8 nous dise s'il a été informé des crimes retenus contre lui, des crimes qu'il aurait
- 9 commis.
- 10 Monsieur Ongwen, vous avez la parole.
- 11 M. ONGWEN (interprétation) : J'ai été informé, Madame le Président.
- 12 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Je vous remercie.
- 13 Votre... Votre réponse suffit pour l'instant.
- 14 Maintenant j'en arrive à la deuxième question qui relève du champ de la présente
- 15 audience de première comparution, et qui porte sur la question de savoir si le
- 16 suspect est conscient des droits... de ses droits, qui sont conformes à... à... aux
- 17 dispositions statutaires de la Cour pénale internationale ?
- 18 Donc, avant de donner la parole à M. Ongwen, je vais encore faire référence au
- 19 rapport du... du Greffe dans lequel il y a une information importante qui a été
- 20 communiquée à la Chambre, c'est-à-dire que vous, M. Ongwen, vous avez signé une
- 21 déclaration qui conforme... qui confirme votre consentement à comparaître
- 22 volontairement devant la Cour pénale internationale. Et vous avez été transféré à...
- 23 entre les mains de la Cour le vendredi 16 janvier 2015, à Bangui, en République
- 24 centrafricaine, où vous avez rencontré, en présence de Me Hélène Cissé, des
- 25 représentants du Greffier.
- 26 Ils vous ont remis le mandat d'arrêt assorti de ses annexes, qui comprennent tous les
- droits... tous vos droits en tant que suspect, droits reconnus par le Statut de Rome, le
- 28 Règlement... et le Règlement de preuve.

- 1 Deuxièmement, vous avez à nouveau rencontré des représentants du Greffier à votre
- 2 arrivée à la... au centre détention à La Haye. Et on vous a à nouveau informé avec
- 3 l'assistance d'un interprète de langue acholi de vos droits qui sont assurés par le
- 4 Statut de Rome et d'autres documents statutaires.
- 5 En ce qui concerne vos droits, je vais faire référence aux... aux rencontres que vous
- 6 avez eues avec Me Cissé à Bangui, et ensuite ici à La Haye.
- 7 Par conséquent, on peut conclure que dans le cadre de ces réunions, les questions
- 8 dont nous discutons aujourd'hui ont été soulevées, et en particulier les droits... vos
- 9 droits en tant que suspect devant la Cour pénale internationale.
- 10 En dépit de cette information, j'ai besoin d'avoir votre réponse personnelle dans le
- 11 cadre de cette audience de première comparution publique : je voudrais savoir si
- 12 vous êtes conscient des... de vos droits en tant que suspect dans le cadre d'une
- 13 procédure devant la Cour pénale internationale.
- 14 Quelle réponse donnez-vous à cette question Monsieur Ongwen?
- 15 M. ONGWEN (interprétation) : J'ai été informé de tous mes droits... mes droits... j'ai
- 16 bel et bien été informé correctement.
- 17 M^{me} LA JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation): Bien.
- 18 Malgré cette réponse, je profite de cette occasion afin de rappeler lors de cette
- 19 audience de confirmation... audience... initiale, bien que successivement (phon.) et
- 20 pas exhaustivement, M. Ongwen, que les droits... vos droits sont au cœur de la
- 21 procédure de la CPI.
- 22 Le régime statutaire de cette Cour, en accord et conformément aux droits de
- 23 l'homme reconnus internationalement, confère à un suspect ou un accusé les droits
- 24 suivants: Monsieur Ongwen, vous serez présumé innocent jusqu'à ce que vous
- 25 soyez jugé coupable au-delà de tout doute raisonnable au procès, la charge de la
- 26 preuve incombant au Procureur.
- 27 Conformément à ce droit, vous avez le droit de ne pas vous voir imposer le
- 28 renversement du fardeau de la preuve ni la charge de la réfutation.

- 1 Ensuite, vous avez le droit d'être informé rapidement et en détail de la nature, de la
- 2 cause et du contenu des charges dans une langue que vous comprenez pleinement et
- 3 que vous parlez, pleinement; dans ce cas, c'est l'Acholi comme vous nous l'avez
- 4 indiqué. Il s'agit là d'une obligation qui incombe à la Cour et qui a déjà été appliquée
- 5 dès que vous avez été placé en détention à la Cour.
- 6 Ensuite, vous disposerez du temps adéquat et des facilités nécessaires en vue de la
- 7 préparation de votre Défense.
- 8 Vous avez également le droit de recevoir des éléments qui... et de vous faire
- 9 communiquer des éléments qui prouvent... ou qui tendent à prouver votre innocence
- ou qui sont de nature à entamer la crédibilité des éléments de preuve à charge.
- 11 Vous aurez le droit de poser des questions et d'interroger des témoins et cela
- 12 s'applique à l'audience de confirmation des charges si les parties le demandent et si
- 13 la Chambre fait droit à cette requête... et la requête d'avoir des témoins déposer.
- 14 Vous aurez également le droit de faire des déclarations orales ou écrites sans avoir à
- 15 prêter serment... votre défense. Vous avez le droit d'être jugé sans retard excessif.
- 16 Vous avez aussi le droit lors de l'audience de confirmation des charges de faire des
- 17 objections à ces charges, de contester les droits... les éléments de preuve présentés
- par le Procureur et de présenter des éléments de preuve vous-même.
- 19 Il n'y aura pas de procès au cas où les charges ne soient pas confirmées et, dans ce
- 20 cas, cela mettrait terme à la procédure devant la Cour pénale internationale.
- 21 Vous avez le droit de renoncer à votre droit à être présent à l'audience de
- 22 confirmation des charges. Il s'agit de la règle 124, article 1.
- Néanmoins, n'oubliez pas que la Chambre peut vous signifier l'ordre de comparaître
- 24 si elle estime que cela est nécessaire et qu'elle décide de ne pas tenir d'audience en
- votre absence, c'est-à-dire qu'une audience en votre absence n'est pas possible.
- 26 Et voilà ce qui est stipulé par la règle 124, article 4.
- 27 Vous avez aussi le droit de renoncer à votre présence à participer aux conférences de
- 28 mise en état. Vous avez le droit aussi de demander une libération provisoire, tel que

Première comparution

(Audience publique)

- 1 cela est prévu par l'article 60 et la rège 118-1 du Règlement de procédure et de
- 2 preuve. Vous avez le droit de faire appel de certaines décisions conformément au
- 3 Statut et au Règlement de procédure et de preuve. Et vous avez également le droit
- 4 de choisir votre propre conseil, et cela pourrait être M^{me} Cissé ou toute autre
- 5 personne de votre choix, et ici c'est une... c'est une décision qui doit être prise par le
- 6 Greffe et non pas par la Chambre.
- 7 La Chambre pleinement constituée, et moi-même en tant que juge unique en cette
- 8 affaire, suivra de très près la bonne conduite de la procédure et fera en sorte que les
- 9 obligations prévues pour préserver les droits de l'accusé sont bien respectées.
- 10 Enfin, maintenant que nous sommes convaincus que M. Ongwen a été informé des
- 11 crimes qui sont allégués à son encontre, j'en arrive à la troisième question qui figure
- 12 à notre ordre du jour qui est la dernière –, à savoir la fixation de la date de
- 13 confirmation... l'audience de confirmation des charges.
- 14 Les juges ont... de la Chambre ont réfléchi à la fixation de la date d'audience de
- 15 confirmation des charges, et pour ce faire ils ont pris en compte un certain nombre
- 16 de facteurs de manière à faire en sorte que la procédure se déroule le plus
- 17 efficacement possible et dans le plein respect des droits du suspect.
- 18 Je vais faire référence à certains de ces facteurs. Tout d'abord, et avant toute chose, je
- 19 tiens à rappeler qu'il s'agit de la première affaire, de la plus ancienne affaire dont la
- 20 Cour pénale internationale a été saisie.
- 21 Par conséquent, il convient de rappeler un certain nombre de procédures qui
- 22 s'appliquent dans cette affaire. C'est le 16 décembre 2003 que la République
- 23 d'Ouganda, avec une lettre de renvoi, a saisi la Cour pénale internationale, avec je
- cite : « La situation concernant l'Armée de résistance du Seigneur. ». Fin de citation.
- 25 Au nord et à l'ouest de l'Ouganda.
- 26 Suite à une enquête menée par le Bureau du Procureur, le Procureur de la Cour
- 27 pénale internationale a fait une demande devant la Chambre préliminaire afin que
- des mandats d'arrêt soient lancés à l'encontre des cinq dirigeants de l'Armée de

- 1 résistance du Seigneur, dont M. Ominic (phon.) Ongwen; cette requête a été
- 2 présentée le 6 mai 2005.
- 3 Après analyse de la requête du Procureur et d'éléments connexes, conformément... à
- la lumière de conditions à remplir en application de l'article 58 du Statut de Rome, le 4
- 8 juillet 2005 donc la même année –, la Chambre préliminaire II a lancé un 5
- mandat d'arrêt à l'encontre de M. Dominic Ongwen. 6
- 7 Ainsi, pratiquement 10 ans se sont écoulés depuis que ce mandat d'arrêt a été lancé.
- 8 Manifestement, ce fait est tel que les parties, en particulier le Procureur, devront
- 9 s'adapter à cette situation, et le Procureur devra organiser son bureau pour répondre
- à cette évolution des choses et afin de préparer l'audience de confirmation des 10
- 11 charges.
- 12 La Chambre sait aussi que la Défense de M. Ongwen aura besoin de temps afin de se
- 13 préparer pleinement et de répondre au mieux aux intérêts du... de son client.
- 14 Néanmoins, les juges ont également respecté le droit dont... de M. Ongwen à être
- 15 jugé sans retard excessif et respecté également les critères temporels donnés par les
- 16 documents internationaux en matière de droit de l'homme et qui sont repris dans les
- 17 documents statutaires de cette Cour.
- 18 Par conséquent, après avoir pris en compte ces deux grands facteurs, la Chambre a
- 19 décidé de fixer provisoirement la date de début d'audience de confirmation des
- 20 charges, au 24 août 2015.
- 21 Il va de soi qu'en fonction de l'évolution de la procédure, cette date pourrait changer
- 22 tel que cela est prévu par la règle 121, paragraphe 7, du Règlement de procédure et
- 23 de preuve. Cela peut être fait à l'initiative de la Chambre préliminaire ou à la
- 24 demande d'une des parties ou des deux parties, ou de sa propre initiative, de son
- 25 propre chef, c'est-à-dire à l'initiative de la Chambre elle-même.
- 26 Donc, est-ce que les parties souhaitent ici s'exprimer concernant cette date provisoire
- 27 qui est fixée au 24 août 2015, ou est-ce que pour l'instant cela vous convient?
- 28 Oui, Madame le Procureur.

- 1 M^{me} BENSOUDA (interprétation) : Non, Madame le Président.
- 2 M^{me} LE JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation): Merci.
- 3 Madame Cissé.
- Me CISSÉ (interprétation) : Bien. 4
- Je pense que cette date nous convient; nous faisons référence aussi à l'affaire 5
- 6 Ntaganda où les circonstances sont proches et où six mois ont été... été accordés donc
- 7 je crois que sept mois convient. Et la Défense, en l'occurrence, aura la possibilité de
- 8 déposer des arguments.
- 9 Donc je crois que cela nous convient.
- 10 M^{me} LE JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation): Merci Conseil.
- 11 Bien.
- 12 Avant de conclure la présente audience, je puis peut-être faire référence à d'autres
- 13 aspects...
- 14 Me CISSÉ (interprétation): Avec tout le respect que je vous dois, avant que vous ne
- 15 décidiez de clore cette présente audience...
- 16 M^{me} LE JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Est-ce que vous
- 17 pouvez... pouvez, s'il vous plaît, demander la parole tout à l'heure, avant que je ne
- 18 close la... l'audience?
- 19 J'aimerais maintenant informer les parties qu'à l'issue de cette comparution initiale,
- 20 je vais rendre un certain nombre de décisions qui régissent la procédure qui va
- 21 suivre:
- 22 Tout d'abord, la Chambre préliminaire représentée par le juge unique tiendra des
- 23 audiences de mise en état afin de s'assurer que la divulgation se fait de manière
- 24 satisfaisante, d'une manière transparente, satisfaisante et de la manière la plus
- 25 rapide qui soit.
- 26 Ces conférences de mise en état pourraient être fixées par le juge unique, c'est-à-dire
- 27 à ma propre initiative ou à la demande par les... à la demande des parties.
- 28 Les décisions concernant cette comparution initiale... J'ai déjà décidé qu'une

Première comparution

(Audience publique)

- 1 conférence de mise en état se tiendra avec le Procureur après-demain, c'est-à-dire le
- 2 28 janvier 2015, avec le Procureur, donc uniquement en présence du Procureur, afin
- 3 de parler de questions liées à la divulgation... aux éléments de preuve et à la
- 4 protection.
- 5 L'équipe du Procureur a déjà été invitée, ici au prétoire, et je vais demander au
- 6 greffier de bien vouloir faire le nécessaire pour que cette audience puisse avoir lieu.
- 7 Bien sûr, cela ne signifie pas que la Chambre... et que la Chambre (phon.) unique,
- 8 c'est-à-dire moi-même, ne mène pas de telles conférences de mise en état le cas
- 9 échéant à... à part... avec la Défense, soit à ma demande ou soit à la demande de
- 10 M^{me} Cissé ou d'autres conseils, si elle n'est pas prolongée jusqu'à la fin de la
- 11 procédure.
- 12 Donc les parties seront invitées de... à répondre à des décisions prises par la
- 13 Chambre qui organisera des conférences de mise en état sur des sujets qui
- 14 devraient... devront être réglés rapidement.
- 15 De plus, j'aimerais informer les parties que, au moment voulu, à l'issue de cette
- 16 comparution initiale, je vais rendre un... un certain nombre de décisions qui régiront
- 17 la procédure qui va suivre afin de m'assurer que les choses se déroulent rapidement
- 18 et correctement.
- 19 Et je puis évoquer cette... une décision, décision sur les modalités et procédures
- 20 concernant les éléments de preuve sur la divulgation.
- 21 Deuxième décision, sur le calendrier concernant la divulgation des éléments de
- 22 preuve en trois parties. Un certain nombre ont déjà été communiqués à la Chambre,
- et puis, il faut aussi une décision afin de faire en sorte « à » la divulgation se fasse
- 24 sans heurts ; une décision sur les principes à utiliser en manière d'expurgation sera
- 25 préparée au cas où le Procureur, la Défense, demandent des expurgations, et une
- 26 décision, également, concernant la participation des victimes qui suivra au moment
- 27 opportun.
- 28 Et enfin, je tiens aussi à vous informer, Monsieur Ongwen, que la Chambre prendra

Première comparution (Audience publique) ICC-02/04-01/05

1 des mesures pour vous assurer que vous receviez la requête du Procureur sur le...

- 2 mandat d'arrêt et les éléments liés à cela le plus rapidement possible.
- 3 À cet égard, je tiens à informer les parties et tous ceux que... qui s'intéressent à la
- 4 procédure en l'espèce que nous avons déjà commencé à examiner les 419 documents
- 5 qui figurent dans le dossier de l'affaire afin de décider s'il convient de reclasser
- 6 certains des documents et nous rendrons des décisions... le juge unique rendra une
- 7 décision à cet égard.
- 8 Pour que les choses soient claires, bien évidemment, je tiens à dire que la Défense de
- 9 M. Ongwen a bien évidemment accès aux documents publics mais ce matin, les
- 10 services de la Cour ont été chargés de donner un accès au dossier à M^{me} Cissé,
- 11 concernant les documents confidentiels, et s'il y a aussi des documents confidentiels,
- 12 *ex parte,* également.
- 13 Donc voilà les informations complémentaires que je souhaitais apporter aux parties
- 14 et à tous ceux que cette procédure intéresse.
- 15 La Chambre fera de son mieux afin que le travail soit effectué sans heurts et que les
- 16 choses se fassent rapidement, et si les parties ont besoin d'une décision judiciaire
- 17 quel que soit le sujet n'hésitez surtout pas à me contacter.
- 18 Bien, Maître Cissé, vous pouvez maintenant évoquer toute autre question qui vous
- 19 paraît opportune.
- 20 Me CISSÉ (interprétation) : Bien. Merci, Madame la Présidente.
- 21 Je voudrais juste souligner le fait que l'Anglais de M. Ongwen est un Anglais
- vraiment de base ; il a été enlevé lorsqu'il était très jeune et il n'a eu pratiquement
- aucun accès à... à l'éducation, et pendant 20 ans il était dans la brousse. Donc bien
- sûr, qu'il est très important d'étudier avec soin tous les documents, tous les dossiers
- et tout ce qui figure à la procédure et... donc il est très important pour lui de pouvoir
- 26 avoir accès à cela, conformément au Statut de Rome, et « le » faire traduire le plus
- 27 rapidement possible en Acholi, tous les documents liés à la procédure et aux
- 28 éléments de preuve et en particulier des déclarations de témoins, si possible les faire

- ICC-02/04-01/05
- 2 pourra véritablement commencer à préparer sa Défense qu'une fois qu'on lui aura

traduire... faire traduire aussi en Acholi les... les transcriptions audio. Mais il ne

- 3 remis ces documents.
- 4 Par conséquent, il est très important que le Greffe prenne les mesures nécessaires
- 5 afin de permettre à M. Ongwen d'avoir accès à tous ces documents traduits en
- 6 Acholi.

1

- 7 Merci, Madame la Présidente.
- 8 M^{me} LE JUGE UNIQUE TRENDAFILOVA (interprétation) : Merci, Madame...
- 9 Maître Cissé.
- 10 Bien. La présente Chambre a... a défini quelle doit être la démarche en matière
- 11 linguistique concernant la disposition statutaire à laquelle vous faites référence et je
- 12 rendrai une décision en la matière rapidement.
- 13 Et vous constaterez que les documents de la Cour et que... principaux et que les
- éléments de preuve sont traduits et nous allons parler de cette question parce que 14
- 15 cela est un droit fondamental de M. Ongwen.
- 16 Maintenant quant à savoir si tout, absolument tout sera traduit, c'est une autre
- 17 question sur lequel... laquelle je statuerai ultérieurement.
- 18 Y a-t-il d'autres questions que les autres parties, le Greffe souhaiterait évoquer ?
- 19 Eh bien, si tel n'est pas le cas, je tiens à remercier les parties, le Greffe et son équipe ;
- 20 je voudrais aussi remercier les interprètes, les sténotypistes, les officiers de sécurité,
- 21 et le personnel de la Cour.
- 22 Et puis, je tiens aussi à remercier M. Ongwen de son comportement très responsable.
- 23 Et je déclare donc que l'audience de comparution initiale de M. Ongwen est levée.
- 24 M. L'HUISSIER: Veuillez vous lever
- 25 (L'audience est levée à 14 h 47)